



Séparation et bien immobilier

Par **mayalaba**, le **24/04/2015** à **10:50**

Bonjour, rnrnAprès plusieurs recherche je me décide à écrire pour avoir de l'aide. rnrnMon ex-partenaire et moi avons fait construire, à 50/50 en 2006. Nous nous sommes séparés en septembre 2014 (nous étions pacsés, dépacés au mois d'octobre). rnrnPassage devant le JAF le 03/04/2015 et réponse pas avant mi-juin pour la garde des enfants. rnrnJ'ai fait évaluer le bien par 4 agences immobilières et 2 notaires, la moyenne des valeurs est de 200 000 €. rnrnMon ex-partenaire a fait évaluer le bien par une agence et un notaire le bien est estimé entre 260 000 et 280 000 €. rnrnIl accepte de baisser le prix à 240 000 mais moi je ne peux racheter le bien qu'à hauteur de 200 000. rnrnSachant qu'il reste, à l'intérieur, pour 40 000 euros de travaux à faire. rnrnNous avons 2 enfants dont un lourdement handicapé et la maison est adéquate pour lui. rnrnNous ne sommes pas d'accord sur le prix. rnrn1ere question : comment faire pour que je puisse racheter la maison ? rnrn2ème question : puis je faire venir moi même un expert immobilier pour trancher ? rnrnJ'ai bien peur que d'aller au tribunal soit très très long et je voudrais éviter ça. rnrnAucune discussion n'est possible. rnrnNous avons un notaire chacun mais les discussions sont dans l'impasse rnrnMerci de votre réponse.

Par **aguesseau**, le **24/04/2015** à **15:05**

bjr, rnce n'est pas un agent immobilier ou même un notaire qui va trancher un litige relatif à la valeur d'un bien immobilier. rnsseul un juge saisi à ce pouvoir, juge qui demandera à un expert de déterminer le prix donc procédure longue et sans doute coûteuse. rnlle prix d'un bien doit se faire selon sa valeur vénale et non selon les capacités financières de l'acquéreur. rndonc la négociation est la meilleure solution. rncdt